

Délégation Départementale
du Loir-et-Cher

Direction générale adjointe
Solidarités

**ARRETE N° 2016-OSMS-PH
ARRETE N°D16-238**

Fixant la programmation de signature des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des établissements et services médico-sociaux les personnes en situation de handicap pour la période de 2016-2021.

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,
LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE,**

Vu le Code de justice administrative et notamment l'article R. 312-1 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 portant répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu la loi n°2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 et notamment son article 75 ;

Vu le décret n°83-1067 du 8 décembre 1983 relatif aux transferts de compétence en matière d'action sociale et de santé ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 17 mars 2016 portant nomination de Madame BOUYGARD en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire ;

Sur proposition du Directeur général des services du Conseil départemental de Loir-et-Cher et de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire;

A R R E T E N T

Article 1^{er} : Le programme de signature des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens pour les établissements et services médico-sociaux pour les personnes en situation de handicap du département du Loir-et-Cher est fixé conformément à l'annexe au présent arrêté, pour la période de 2016 à 2021.

Article 2 : Ce programme pourra être révisé chaque année.

Article 3 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Loir-et-Cher et de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,
- soit d'un recours contentieux qui doit être transmis au tribunal administratif d'Orléans.

Article 4 : Le Directeur Général des Services du Département de Loir-et-Cher, le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, le Directeur Général Adjoint des Solidarités du département de Loir-et-Cher, la Déléguée Départementale de Loir-et-Cher, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs du département de Loir-et-Cher et au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Fait à Blois, le : 27 DEC. 2016

La Directrice générale
de l'Agence Régionale de Santé
Centre-Val de Loire,

Pierre-Marie DETOUR
Directeur général adjoint
de l'ARS Centre-Val de Loire

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,

Le Directeur,

Jacques HANAFI

PROGRAMMATION CPOM 2016 -2021 secteur Handicap CPOM A VOCATION DEPARTEMENTALE

ESAT Hors Les Murs (APAJH)	BLOIS	ESAT		
FAMILA SAULDRE	ROMORANTIN-LANTHENAY	FAM		
ESAT La Sauldre (APAJH)	ROMORANTIN-LANTHENAY	ESAT		
SESSAD JOSEPH PERRIN	ROMORANTIN-LANTHENAY	SESSAD		
ESAT APAJH Services	MONTRICHARD	ESAT		
IME MACET	SAINTE-OUEN	IME		
FH PONTCHER	MONTRICHARD	FH		
FH LA SAULDRE	ROMORANTIN-LANTHENAY	FH		
FO GEORGES LEVRAUX	MONTRICHARD	FV		
FOLA SAULDRE	ROMORANTIN-LANTHENAY	FV		
SAFS	BLOIS	PFA		
SAVS	BLOIS	SAVS		
APAJH 41		OUI		
SAMSAH PSYCHISME	VENDOME	SAMSAH		
FO ACCUEIL DE JOUR	VENDOME	FV		
SAVS PSYCHISME	VENDOME	SAVS		
ASS. ESPoir VALLEE DU LOIR		OUI		
IME VAL DE LOIRE - SITE PRINCIPAL	HERBAULT	IME		
FAM DESSAIGNES	RILLY-SUR-LOIRE	FAM		
SARIA "CHATEAU D'HERBAULT"	HERBAULT	ITEP		
SESSAD	BLOIS	SESSAD		
FO DESSAIGNES	RILLY-SUR-LOIRE	FV		
CDSAE DU VAL DE LOIRE		OUI		
CRP "LES RHUETS"	VOUZON	CRP		
CFO "LES RHUETS"	VOUZON	CPO		
ASSOCIATION COS		Non concerné		
ITEP "LA MAISON DES ENFANTS"	NOUAN-LE-FOZETIER	ITEP		
ASS.POUR L'ENFANCE HEUREUSE		Non concerné		
ITEP "LAUDRONNIERE"		ITEP		
SESSAD "UNIS"		SESSAD		
UNION MUTUALISTE D'INITIATIVE SANTE		Non concerné		

**PROGRAMMATION CPOM 2016 -2021 secteur Handicap
CPOM A VOCATION REGIONALE**
ENGAGEMENT DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER
(CF. Arrêté et calendrier spécifique pour l'ARS)